

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 132

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS
Michel WALLET pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Inèle GARAH

SECRETARE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :

- L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au financement de projet,
- L.2331-4 et L.2331_6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu la délibération n°20180838 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du cadre général de sa nouvelle politique en faveur du Devoir de Mémoire en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2019.00841 du conseil régional du 28 mars 2019 relative à l'adoption du dispositif de soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts-de-France,

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 07 septembre 2021,

Considérant la volonté de la Ville de restaurer son patrimoine culturel et notamment le Monument aux Morts de Sous-le-Bois,

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 40 000,00 € H.T.

Considérant que le projet est éligible à une subvention de la Région par son dispositif MONU, à hauteur de 3 000,00 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Poste de dépense	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois (Entretien et réparation)	40 000,00 €	Région MONU	3 000,00 €
		Ville de Maubeuge	37 000,00 €
TOTAL GENERAL	40 000,00 €	TOTAL GENERAL	40 000,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter :
 - ✓ L'autorisation d'engager des travaux
 - ✓ Une subvention de 3 000,00 € HT auprès de la Région Hauts-de-France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 27 SEP. 2021
Affiché le :
Notifié le : 04 OCT. 2021